RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES





L'an DEUX MILLE SEIZE et le 15 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 9 DECEMBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMER - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES: Mme Anne SERRE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Alexis ARRAS -

POUVOIRS:

Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET: MUSEE DE BORDA: PROGRAMMATION 2017 ET DEMANDE DE SUBVENTION

L'activité du Musée de Borda est régie par la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France, qui prévoit de rendre ses collections 'accessibles au public le plus large', en les valorisant notamment par des expositions.

En 2017, le Musée de Borda proposera au public deux expositions temporaires :

- Vilar & Gischia, derrière l'homme de théâtre, un artiste : du 29 novembre 2016 au 5 mars 2017
- Étienne Mondineu : un regard sincère sur les Landes de Gascogne autour de 1900 : du 14 mars au 23 décembre 2017.

Exposition Vilar & Gischia:

Dans cette exposition, il est question, dans la ville natale de l'artiste Léon Gischia (1903-1991), de remettre en perspective les liens et la collaboration de Jean Vilar avec celui qui fut son meilleur ami. Plus que le peintre de théâtre, Gischia était son 'conseiller capital', selon l'expression de Vilar lui-même.

La carrière de Jean Vilar (1912-1971) est connue de tous. Du Festival d'Avignon, qu'il lança en 1947, à la renaissance et au succès du Théâtre National Populaire (TNP), il marqua durablement le théâtre d'après-guerre. Il fut un acteur décisif de la décentralisation théâtrale, qui constitua la première tentative de démocratisation culturelle.

La Maison Jean Vilar à Avignon, dont la mission est de rassembler tous les éléments de connaissance sur la vie et l'œuvre du comédien et metteur en scène, réunit à ce titre un formidable fonds sur l'œuvre de Gischia pour le théâtre (plus de 800 pièces).

Une collaboration exceptionnelle avec cette association permettra de faire découvrir, aux visiteurs du Musée de Borda, cette période déterminante de la carrière du peintre dacquois Léon Gischia.

Exposition Étienne Mondineu:

Peintre de genre, paysagiste et portraitiste, Étienne Mondineu (1872-1940) débute à Paris une carrière enviable pour un artiste de province de la Belle Époque. Ses tableaux, représentant la vie quotidienne dans les Landes de Gascogne, lui valent d'être remarqué par l'État, qui lui achète ou commande de nombreuses œuvres.

Ses oeuvres offrent un témoignage sur la vie rurale à son époque, avec ses marchés, ses activités agricoles, ses distractions. Son œuvre s'intéresse aussi à des moments plus exceptionnels. Ainsi peint-il deux toiles magistrales d'incendie dans la lande, peintures remarquables qui ont d'ailleurs toutes deux obtenu en leur temps, les récompenses les plus élevées.

En outre, le renouvellement des collections présentées dans l'espace 'Lumière sur les réserves!' (récemment acquises, restaurées) interviendra plusieurs fois au cours de l'année 2017.

Tout au long de l'année, le Musée proposera une programmation autour des expositions, soit en rapport avec celles-ci (conférences, animations diverses), soit à l'occasion d'événements nationaux (Nuit des Musées, Journées de l'archéologie, Journées du Patrimoine...), soit dans le cadre de manifestations organisées par la Ville.

Les frais liés à l'organisation des expositions et des actions culturelles du Musée de Borda en 2017 sont estimés à 25 900 € TTC, soit 21 584 HT. Une subvention est susceptible d'être octroyée par le Conseil départemental des Landes.

Le plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

DEPENSES TTC	25 900 €
Exposition Mondineu Fournitures TREG Personnel TREG Travaux et impressions graphiques Travaux photos Divers matériels Carburant transports Réalisation audioguides	2 000 € 2 000 € 2 000 € 1 500 € 3 800 € 700 € 2 000 €
Total exposition	14 000 €
Manifestations Activités pédagogiques Communication 2017	4 600 € 2 300 € 5 000 €
RECETTES TTC	25 900 €
Recettes propres Département Ville de Dax TVA	7 200 € 5 040 € 9 344 € 4 316 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2017, en recettes et en dépenses.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, PREMIER MAIRE-ADJOINT APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

APPROUVE la programmation du Musée de Borda telle que décrite ci-dessus,

SOLLICITE une subvention auprès du Département des Landes pour l'ensemble des expositions temporaires et des actions culturelles du Musée de Borda en 2017 à son taux maximum,

AUTORISE la gratuité d'accès sur tous les sites du Musée de Borda (Chapelle des Carmes, crypte archéologique) pour tous les publics, dans le cadre des animations organisées par le Musée de Borda et pendant toute leur durée,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de ces projets.

Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture) 040-214000887-20161215-1-DE

DELIBERE EN SEANCE, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre POUR COPIE CONFORME, LE MAIRE,

Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale NouvelleAquitaine

Affichée le : 16 Décembre 2016

[«] La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».